

ALLOCUTION DU TRÈS HONORABLE BRIAN
MULRONEY

« Un pont vers la prospérité dans un siècle nouveau »

Récipiendaire de la Médaille d'honneur de la Fondation
pour la recherche en santé

Montréal, 15 novembre 2007

Hôtel Sheraton

Je suis profondément honoré de recevoir la Médaille d'honneur de la Fondation pour la recherche en santé, en reconnaissance du rôle joué par le gouvernement que j'ai dirigé dans la création d'un secteur pharmaceutique moderne et prospère au sein d'une industrie mondiale hautement concurrentielle.

Je suis particulièrement honoré de me retrouver en aussi éminente compagnie que celle du professeur Charles Best, prix Nobel et codécouvreur de l'insuline ; de Sir Alexander Fleming, découvreur de la pénicilline ; du docteur Wilder Penfield, fondateur de l'Institut neurologique de l'Université McGill ; du docteur Gustave Gingras, qui a magistralement œuvré dans le domaine de la réadaptation ; et du docteur Michel Chrétien, de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Je peux vous assurer que mes propres doctorats sont tous honorifiques, ce qui ne m'empêche pas d'être vraiment touché que la Fondation ait reconnu les réalisations de mon gouvernement en ce qui trait à l'adoption du projet de loi C-22 en 1987, puis du projet de loi C-91 en 1992.

Les deux lois qui en ont découlé ont non seulement renforcé la propriété intellectuelle en protégeant les brevets de médicament jusqu'à concurrence de 20 ans, mais ils ont aussi généré pour le Canada de nouveaux investissements en recherche-et-développement qui se comptent en milliards de dollars, tout en créant des milliers d'emplois bien rétribués dans un secteur qui contribue à la santé publique et qui sauve chaque jour des vies humaines.

Bon nombre de ces emplois ont été créés ici même, à Montréal, dans le corridor pharmaceutique qui longe l'autoroute 40 dans l'ouest de l'île. Ces laboratoires de recherche et installations de fabrication ont établi à Montréal un centre d'excellence en haute technologie comparable à celui qui borde au New Jersey l'autoroute à péage au sud de New York. Un corridor qu'on a même surnommé le « New Jersey du Nord ». Rien d'étonnant à cela puisque environ la moitié de la recherche et de la production pharmaceutiques canadiennes est basée ici à Montréal, sans compter ses 20 000 emplois directs. Et dans une industrie mondialisée, ce secteur indispensable à l'économie montréalaise est d'une extraordinaire compétitivité.

J'ajoute que nous devons une grande partie de cet exploit au maire actuel de Montréal, Monsieur Gérard Tremblay, qui était en 1988 ministre de l'Industrie du Québec et qui a adhéré avec le premier ministre Robert Bourassa à notre vision, qui consistait à bâtir un secteur pharmaceutique moderne au sein de l'économie canadienne. Quant à Russell Williams, député de la circonscription de Nelligan de 1989 jusqu'à sa nomination à la tête de la de l'Association Rx&D, il a aussi joué un rôle décisif dans la montée de cette industrie vers le sommet de l'économie québécoise moderne.

Un exploit dont les résultats parlent d'eux-mêmes en termes d'investissements, d'emplois, de recherche-et-développement et de nouveaux brevets. Oui, les statistiques sont impressionnantes, et j'y reviendrai plus tard, mais voici tout de suite un chiffre très révélateur.

En 1987, soit avant l'adoption du projet de loi C-22, il se dépensait en R&D pharmaceutique un total de 106 millions de dollars au Canada par année. Vingt en plus tard, en 2006, cette somme a atteint 1,2 milliard. Et elle dépassait alors le milliard de dollars pour une sixième année consécutive.

Comme le décrit la Rx&D :: « Grâce au projet de loi C-22, le niveau des investissements pharmaceutiques au Canada est aujourd'hui presque douze fois plus élevé. »

Mais replaçons d'abord ce projet de loi dans son contexte, soit celui de notre « programme de modernisation » de l'économie canadienne.

Le projet de loi C-22 était l'un des éléments d'une vision globale visant à remodeler, à restructurer et à revitaliser notre économie. C'était l'un des principaux outils d'un train de mesures qui englobaient l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis, l'ALENA, la TPS, la réforme réglementaire, la privatisation, la baisse de l'inflation et une révision du cadre financier qui produirait des excédents de fonctionnement. L'ensemble de ces mesures, qui formaient notre programme de compétitivité, a favorisé la création du cercle vertueux dont profite aujourd'hui le Canada. Nous avons préparé un avenir plein de promesses et nous profitons aujourd'hui de leur concrétisation.

Considérées en bloc, ces mesures formaient un programme macroéconomique, un pont vers la prospérité du siècle à venir.

Je m'explique, en commençant par un bref bilan de l'Accord de libre-échange. Dans une étude de l'impact économique du libre-échange, le Service d'économie de la Banque Royale souligne que nos exportations de marchandises vers les États-Unis, qui représentaient 15 pour cent du PIB en 1989, en atteignent aujourd'hui 25 pour cent. Au Québec, les exportations en tant que part du PIB ont carrément doublé, passant de 11 pour cent en 1989 à 22 pour cent en 2005.

Voici ce qu'écrit le professeur Earl Fry, ancien président de l'Association d'études canadiennes aux États-Unis, dans le numéro d'octobre de la revue *Options politiques* : « Nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de près de 350 pour cent en valeur nominale, bondissant de 88 milliards de dollars US en 1989 à 303 milliards en 2006. »

Sur les 524 milliards de dollars canadiens de services et marchandises que nous exportons mondialement, 398 milliards le sont aux États-Unis. Et des 486 milliards de nos importations mondiales, 311 nous arrivent de notre voisin du Sud.

À lui seul, notre surplus commercial par rapport aux États-Unis s'élevait à 87 milliards en 2006, soit presque l'équivalent en dollars constants de toutes nos exportations vers les États-Unis pendant la première année du libre-échange en 1989. Voilà qui illustre l'ampleur de cette réussite.

Et du côté des investissements, qui sont directement liés à C-22, l'étude de la BRC note ceci : « Même si les entreprises n'avaient plus besoin d'être implantées au Canada pour combler la demande canadienne, l'investissement étranger direct en biens d'équipement, usines et matériel a continué d'affluer, confirmant la capacité du pays d'attirer et de retenir les investissements étrangers. » Mieux encore, la BRC rapporte que ces injections de capitaux ont grimpé de 19 pour cent en 1989 à 32 pour cent en 2005. Non seulement attirons-nous plus d'investissements étrangers, mais nous détenons aujourd'hui une plus grande part de notre économie, et donc de notre pays.

Le libre-échange a créé des millions d'emplois. En 2001, le ministre du Commerce Internationale de l'époque, Pierre Pettigrew, notait que nos exportations étaient responsables de 80 pour cent des emplois créés de 1993 à 2000, soit quatre emplois sur cinq. Et 85 pour cent de ces exportations prenaient alors la route des États-Unis. Quant à Jeffrey Scott et Gary Hufbauer, deux spécialistes américains des politiques commerciales, ils ont établi dans une étude sur l'ALENA que depuis 1993, « le nombre d'emplois canadiens a grimpé de 13 à 16 millions ». 80 pour cent de ces trois millions d'emplois nouveaux sont donc attribuables à nos exportations, la plupart à destination des États-Unis.

On a dit de l'Accord de libre-échange qu'il s'agissait pour le Canada de la plus importante initiative de développement économique du XX^e siècle. C'est vrai, mais il faut le voir dans le contexte d'un cadre d'action global.

En voici un autre exemple, directement lié celui-là à l'industrie pharmaceutique, à savoir le remplacement de la TVF, c'est-à-dire la taxe déguisée sur les ventes des fabricants, par la TPS, une taxe à la consommation qui ne s'est jamais appliquée aux exportations. La TVF était une taxe insidieuse qui entravait nos exportations et tuait l'emploi. Mais avec la TPS, les exportateurs canadiens, y compris l'industrie pharmaceutique, ont gagné un atout concurrentiel de 13,5 pour cent sur leurs ventes à l'étranger. La TPS n'a jamais été populaire ici même, au pays, ce qui explique pourquoi j'en ai toujours attribué le mérite à mon ministre des Finances Michael Wilson ! Mais elle a fait bondir nos exportations, et l'industrie pharmaceutique en est l'un des meilleurs exemples.

Puis il y a eu notre politique de déréglementation, surtout en matière d'investissements et de propriété étrangère. Nous avons aboli le Programme énergétique national, qui avait confisqué à l'Alberta 100 milliards de dollars en ressources et attisé les flammes du sentiment d'aliénation de l'Ouest. Or, dans la foulée du boom énergétique actuel, l'Alberta est devenue le premier moteur d'une économie canadienne plus prospère que jamais. Nous avons ensuite remplacé la *Loi*

sur l'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada, qui en a transformé le parti pris négatif dans le calcul des bénéfices nets en un parti pris positif. Et de nouveau, l'industrie pharmaceutique offre un excellent exemple des avantages d'une politique d'investissement ouverte et assouplie.

La privatisation était un autre élément majeur de notre politique économique. En privatisant des sociétés d'État comme le Canadien National et Air Canada, toutes deux basées à Montréal, nous avons retiré 100 000 fonctionnaires de la masse salariale fédérale. Le CN, qui affichait l'un des pires ratios d'exploitation des chemins de fer nord-américains, possède aujourd'hui le meilleur de tous. Et son capital-actions a été divisé par deux à deux reprises.

Enfin, nous avons appliqué avec la Banque du Canada une politique de faible inflation qui a été douloureuse à l'époque — et croyez-moi, j'en connais un bout sur la douleur en politique —, mais le Canada avait vraiment besoin d'une telle mesure. Elle a protégé l'épargne des Canadiens et incité les investisseurs, les sociétés pharmaceutiques par exemple, à se tourner vers un pays à conjoncture faiblement inflationniste.

Voilà pour la situation d'ensemble, pour le tableau macro-économique, dont le projet de loi C-22 offre un exemple modèle à l'échelon sectoriel.

Comme en témoigne la R&D canadienne en spécialité pharmaceutique, qui a été multipliée par 10 depuis 1987 pour totaliser 1,2 milliard de dollars en 2006.

De sorte que même avec un marché intérieur qui représente 2 pour cent seulement de la demande mondiale, le Canada devance la plupart des pays de l'OCDE en matière de R&D pharmaceutique depuis les années 1990. En 2004, il devançait ainsi les États-Unis, l'Allemagne, l'Australie, l'Espagne, la Suède, la Norvège, la Finlande et les Pays-Bas pour les dépenses d'entreprise en recherche-développement.

L'industrie pharmaceutique est l'unique secteur canadien innovant où les dépenses en R&D sont à la hausse. De 1998 à 2003, elles y ont progressé de 80 pour cent alors qu'elles ont stagné ou reculé dans les secteurs de l'électronique, de l'aéronautique et des équipements de bureau.

Et voici le chiffre le plus éloquent : depuis l'adoption de C-22, votre industrie a maintenu un ratio moyen de plus de 10 pour cent entre la R&D et les ventes. Cela dans un pays où elle ne représentait en 1987 que 1,2 pour cent du PIB et ne représente aujourd'hui que 2,5 pour cent de notre DIRD, c'est-à-dire de nos dépenses intérieures brutes en R&D.

Toujours depuis l'adoption de C-22, près de 15 milliards de dollars ont été investis dans la R&D pharmaceutique, dont 2,4 milliards auprès des hôpitaux et universités.

Ce qui est d'autant plus remarquable dans une industrie où l'innovation comporte autant de risques que de succès potentiels, puisque seulement trois nouveaux médicaments sur 10 récupèrent les fonds nécessités par leur mise au point.

Selon la Rx&D, il en coûte en effet 1 milliard de dollars pour lancer un nouveau médicament sur le marché, alors que le coût moyen de sa copie générique n'est que de 1 million. Autrement dit, il en coûte 1 000 fois plus cher de créer un médicament que de le copier.

Et enfin, il y a les emplois, les emplois et encore les emplois, qui étaient – peut-être vous en rappelez-vous – le grand slogan de ma campagne de 1984. Eh bien, les effets positifs de C-22 n'ont pas tardé à se manifester. En 1990 seulement, estime l'Association canadienne de l'industrie du médicament, 1 386 emplois ont été créés, dont « 447 étaient directement liés à la recherche-développement de nouveaux médicaments. » Et ce sont d'excellents emplois, bien payés et pleinement satisfaisants, qui aident les Canadiens à mieux vivre et à vivre plus longtemps.

Comme on le dit dans le milieu des enquêtes d'opinion, les chiffres en disent toujours très long. Et c'est vraiment le cas ici. Ils sont en fait si impressionnants qu'on pourrait croire que le projet de loi C-22 est passé comme une lettre à la poste. Eh bien non. Nous avons dû mener une rude bataille contre les libéraux pour y arriver.

Nous l'avions pourtant fait adopter par la Chambre des communes, mais les libéraux l'ont fait rejeter par le Sénat. Nous avons persévéré et l'avons présenté à nouveau.

En 1988, il y a eu une énorme manifestation sur la Colline du Parlement... en faveur de C-22. Peut-être vous en rappelez-vous. Peut-être même étiez-vous parmi les manifestants. Pour ma part, je n'oublierai jamais la vue que j'avais de l'édifice du Parlement sur tous ces manifestants en sarraus de laboratoire regroupés autour de la Colline.

Les scénarios catastrophes qu'on invoquait pour combattre C-22 étaient les mêmes que pour l'Accord de libre-échange. Et ils étaient souvent brandis par les mêmes prophètes de malheur.

Le projet de loi, disaient-ils, allait faire bondir le prix des médicaments et supprimer des emplois.

Eh bien, voyons un peu les faits. D'après la Fondation pour la recherche en santé, le prix des médicaments a baissé de 0,2 pour cent en 2006 malgré une hausse de 2 pour cent de l'inflation.

Et pour ce qui est des économies à long terme en soins de santé, la Rx&D se réfère à étude de l'Université Columbia qui estime que chaque dollar investi dans de nouveaux médicaments permet d'économiser 6 dollars dans d'autres secteurs du système de santé.

Quant aux emplois, ils ont afflué par milliers vers le Canada. Grâce à ces 15 milliards de dollars en investissements de R&D, nous avons attiré des chercheurs ultra qualifiés qui comptent aujourd'hui parmi les travailleurs les plus productifs et les plus compétents de la main-d'œuvre nationale.

Mais quelle était au juste la vision à l'origine du projet de loi C-22 ?

Ce qui manquait à l'époque dans une industrie fondée sur la recherche-et-développement, c'était précisément des fonds pour la R&D. Nous avons besoin d'une politique qui attirerait des investissements majeurs au Canada et les emplois qui s'ensuivent.

C'est ainsi qu'en échange d'un engagement d'investissement massif de la part des sociétés pharmaceutiques innovantes, nous avons prolongé la protection des brevets jusqu'à concurrence de 20 ans au lieu de 10, une durée qui était nettement insuffisante.

Les résultats sont visibles à l'œil nu puisqu'il suffit aujourd'hui d'emprunter l'autoroute 40 pour passer devant le bureau national de Merck-Frosst, dont les travaux ont été inaugurés en 1988 lors d'une cérémonie à laquelle j'ai assisté. Sans oublier de nombreuses autres installations de production et de recherche-développement construites ici même à Montréal mais aussi à Toronto par les fabricants propriétaires.

À l'heure actuelle, 300 scientifiques travaillent dans l'ouest de l'île au bureau national de Merck-Frosst. Et comme l'a dit son président Dawn Graham, « c'est sans conteste le résultat du respect de la propriété intellectuelle au Canada ».

Le projet de loi C-22 est une remarquable étude de cas sur la nécessité de protéger la propriété intellectuelle et de favoriser une culture d'excellence. Car les « moments Eurêka » ne surgissent pas du vide mais au terme de milliers d'heures d'essais en laboratoire et de nombreuses étapes d'accréditation. Des moments Eurêka comme celui que Banting et Best ont vécu en découvrant l'insuline pour traiter le diabète, comme celui du Dr Jonas Salk lorsqu'il a mis au point son vaccin antipolio, ou comme ceux des chercheurs qui continuent d'améliorer les traitements contre le VIH.

En recherche-et-développement, il faut toujours se méfier de certains experts. C'est après tout le directeur du Bureau des brevets des États-Unis qui avait lui-même recommandé, dans une proposition restée célèbre, d'abolir l'organisme qu'il dirigeait parce qu'il n'y avait plus rien à inventer... Cela se passait en 1899 !

Dans les années 1940, Thomas Watson, de IBM, croyait pour sa part que cinq gros ordinateurs suffiraient pour répondre à la demande mondiale. Même Bill Gates, de Microsoft, a affirmé dans les années 1980 que 64 kilo-octets seraient largement suffisants pour n'importe quel ordinateur. Et quand les laboratoires Bell ont lancé les premiers téléphones cellulaires en 1985 – rappelez-vous, ils étaient aussi gros qu'une boîte à chaussures –, ils anticipaient un million d'utilisateurs en l'an 2000. Nous en sommes à 1 milliard et plus, et il reste la moitié du marché mondial à conquérir.

C'est dire l'immense pouvoir des idées nouvelles. Google, par exemple, n'existait même pas il y a 10 ans. Ses fondateurs Larry Page et Sergei Brin avaient littéralement ouvert leurs portes dans un garage. Or, l'autre jour, l'action de Google se transigeait à plus de 700 dollars, et sa capitalisation boursière atteignait 222 milliards.

Quant à la société Research In Motion, il y a à peine six ans qu'elle lançait le premier BlackBerry combinant téléphone cellulaire, courrier électronique et Internet sans fil. Eh bien, aujourd'hui, combien de vous avez un BlackBerry dans votre poche ou votre sac à main ? Research In Motion est maintenant une multinationale canadienne au chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de dollars et aux effectifs de 6 000 employés. Grâce à la recherche-développement.

Mais comme vous le savez, il est malheureusement impossible de monter un laboratoire dans un simple garage et de le transformer en entreprise milliardaire. Généralement, il faut plutôt une entreprise milliardaire pour monter un laboratoire de recherche digne de ce nom. Il faut aussi une capitalisation boursière, des capitaux de placement, une masse critique de talents et une solide approche en recherche-développement, sans parler de l'engagement du pays hôte à protéger la propriété intellectuelle.

Car cette industrie n'est pas une affaire de muscles mais de cerveaux. Elle ne dépend pas de ressources naturelles mais de ressources humaines. Le capital humain est un facteur essentiel d'avantage comparatif, mais le capital d'investissement l'est tout autant, surtout dans un secteur qui se développe non pas géographiquement mais dans des lieux stratégiques créés par des investissements et des régimes de réglementation favorables.

C'est ce que nous voulions faire avec le projet de loi C-22. Et c'est ce que vous, en tant qu'industrie, et nous, en tant que pays, avons finalement accompli. Nous devons absolument protéger et consolider ces acquis, et je félicite le

premier ministre Stephen Harper et son ministre de l'Industrie Jim Prentice pour avoir pris des mesures importantes en ce sens. Dans le discours du Trône du mois dernier, le gouvernement a promis « de renforcer la protection de la propriété culturelle et intellectuelle au Canada, y compris par une réforme du droit d'auteur ». Qu'on parle de l'industrie musicale ou de droits d'auteur – un domaine qui m'a personnellement concerné ces derniers temps – , ou encore de brevets de médicaments, nous devons prendre toutes les mesures justifiées pour protéger la propriété intellectuelle et ses créateurs. Le premier ministre a montré qu'il prend la question très au sérieux en l'intégrant à son discours du Trône.

De nouveau, merci de cet honneur que vous me faites. Je l'accepte en mon propre nom mais aussi au nom de tous mes partenaires de vie publique, de tous les représentants élus et de tous les fonctionnaires qui ont pris chaque jour le chemin du travail avec l'espoir d'offrir un meilleur avenir à notre pays et une vie meilleure à tous nos compatriotes.

Telle a été l'œuvre de notre vie : bâtir un meilleur pays, d'une génération à l'autre. Merci beaucoup.